



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 13 février 2023, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1605-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES PATRIMONIAUX

QUE le règlement est entré en vigueur le 16 mars 2023, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville au <https://www.villescjc.com/citoyens/services-municipaux/urbanisme/reglements-durbanisme>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 24 mars 2023.

Mélanie Côté
Assistante-greffière